



DELIBERATION n° 80 - 2015
En date du 26 Novembre 2015
Portant sur l'engagement des dépenses
d'investissement pour l'année 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 26 Novembre 2015 à 20H00 selon convocation en date du 17 Novembre 2015 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Patrice PAYRAT étant désigné secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mmes Mandet Mauricette, Janicot Marie Claude, Aupetit Berthelemot Christèle, Mrs Henry Philippe, Garcia Jean Luc, Adjoints.

Mmes Carrillo Martine, De Paiva Régine, Toucas Hélène, Sanchez Marie Hélène, Duval Patricia
Mrs Payrat Patrice, Glandus Bernard, Morelon Alain, Peaudecerf Sébastien, Gaillard André, Page Stéphane, Conseillers Municipaux.

- **Absents :** Ayant donné procuration : Mr Vandebroucke Gérard : Pouvoir donné à Mr Garestier, Mme Lacorre Séverine: Pouvoir donné à Mme Sanchez Marie Hélène, Mme Bassaler Virginie : Pouvoir donné à Mme Toucas Hélène. Mme Thibault Guillon Claude : Pouvoir donné à Mr Gaillard André, Mme Dubreuil Anne Sophie : Pouvoir donné à Mr Page Stéphane

Excusé : Mr Verger Manuel

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 23 |
| Nombre de membres présents | 17 |
| Nombre de suffrages exprimés | 22 |
| Votes pour | 22 |
| Vote contre | 0 |
| Abstention | 0 |

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pris en application des dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 en particulier l'article 5 modifiant le 1^{er} alinéa de l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982,

Mr le Maire précise que jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016, il y a lieu de fixer le montant des dépenses d'investissement qu'il pourra engager, liquider et mandater et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

| Chapitre | Libellé | Budget | CA 2015 | Somme autorisée |
|----------|-----------------------------|------------------|------------|-----------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | Budget Principal | 547 195.50 | 136 798.87 |
| 23 | Immobilisations en cours | Budget Principal | 0.00 | 0.00 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Approuve la présente délibération.

Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 26 Novembre 2015

Le Maire,

Joël GARESTIER

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif des de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.

Publié le transmis en préfecture le

